



## REMISE SUR 1/2 PENSION DU 16 AU 31/03/2020- Voyages annulés

publié le 27/05/2020

Bonjour à tous,

Une remise d'ordre d'un montant de 31,10 € va être attribuée à tous les élèves demi-pensionnaires, correspondant à la période de confinement déjà facturée du 16 au 31/3/2020.

Pour ceux qui n'auraient pas réglé le trimestre janvier mars 2020, celle-ci est à déduire de votre paiement.

Pour les élèves qui ne reviendraient pas avant septembre, celle-ci sera déduite sur le trimestre septembre décembre 2020, si vous le souhaitez. Dans le cas contraire, il faudra adresser votre RIB au collège afin que je procède au remboursement (par mail à [int.0170008s@ac-poitiers.fr](mailto:int.0170008s@ac-poitiers.fr) ou par courrier) en indiquant le nom de votre enfant.

Concernant les participations aux voyages annulés, vous préciserez également si vous souhaitez les garder en compte pour les prochaines demi-pensions ou si vous souhaitez être remboursés (dans ce cas, vous noterez sur le RIB, le nom de votre enfant et le voyage correspondant).

Je reste à votre disposition pour tout renseignement ou pour une aide du fonds social , n'hésitez pas à me contacter.

Cordialement.

Joséphine MOURGUES  
Gestionnaire.